



Association le Mouret solidaire

Procès-Verbal de l'assemblée du 22 mai 2023 à 20h00
à la salle d'activité du bureau communal au Mouret

Personnes excusées

Mme Claudia Cotting
L'Entreprise Ménage à domicile
Mme Marianne Vonlanthen
Mme Bernadette Peiry
Mme Catherine Terrapon
Mme Eliane Krebs
Mme Ruth Murith

Personnes présentes :

27 personnes

Mme la Présidente ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux membres de l'association, à Mme la Conseillère communale de Ferpicloz, à M. le Conseiller communal du Mouret ainsi qu'aux bénévoles.

1. Approbation du tractanda

La convocation incluant le tractanda a été transmise par courrier personnalisé.

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Celui-ci ne suscite aucune remarque. L'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, elle peut donc valablement délibérer.

Mme la Présidente informe que dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés.

M. Armand Dousse est nommé scrutateur.

27 personnes sont présentes

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2022

Le procès-verbal était à disposition sur le site internet de l'association. Celui-ci ne suscite aucune remarque, il est donc considéré comme approuvé.

Mme la Présidente remercie Mme Jacqueline Richard pour la rédaction du pv.

3. Rapport de Gestion

Madame la Présidente fait lecture du rapport de gestion 2022

Le service des transports est un peu moins sollicité qu'auparavant, est-ce dû aux effets de la pandémie ou est-ce dû au fait que les demandeurs sollicitent davantage leur entourage, la question reste ouverte. Une enquête menée sur la situation des

associations un an après la pandémie, démontre que beaucoup d'associations n'ont pas encore retrouvé les résultats d'auparavant.

La reprise par le Mouret-Solidaire des livraisons de repas du restaurant de la Croix-Blanche au Mouret a nécessité une réorganisation tant au niveau de la cuisine des Peupliers que pour Mme Sandra Marthe qui chapeaute ce service. Actuellement, nous pouvons gérer 12 repas par jour et sur 5 jours ouvrables (*hormis les jours fériés et chômés*).

La première édition des cours informatiques comprenait essentiellement des cours par petits groupes. A la demande des intéressés, dès le début 2022, nous avons inclus des cours privés qui se donnent au siège de l'association ou au domicile privé de la personne.

Les rencontres conviviales ont toujours un grand succès. Régulièrement interpellés par les participants qui exprimaient le besoin de se rencontrer plus souvent, dès le mois d'avril, nous avons eu la possibilité d'augmenter la fréquence à 2 fois par mois. Cette activité importante permet des échanges conviviaux et favorise le maintien d'un lien social.

Le lundi 5 décembre, a été organisé une activité ponctuelle sur le thème de Noël. Chaque participante a pu développer sa créativité en réalisant un petit sapin. Cette activité fut fort appréciée par les participantes.

Promotion de l'association :

Au mois de mai nous avons envoyé un courrier accompagné d'un flyer indiquant tous les Services offerts par notre association et qui sont à disposition des personnes âgées de la région. Cette démarche a eu un écho favorable.

Afin de faire découvrir notre association à un plus large public, nous avons organisé la tenue d'un stand lors du marché artisanal du 1^{er} août 2022. Malheureusement très peu de personnes ont été sensible à notre cause et aucune inscription d'adhésion en qualité de membre régulier ou de bénévole n'a été faite.

La parution d'un article dans le quotidien « La Liberté » n'a pas non plus apporté une plus grande visibilité escomptée. Avant la parution de l'article, nous avons proposé à la journaliste quelques adjonctions importantes sur les activités de l'association. Malheureusement celles-ci n'ont pas été prises en considération.

En décembre, un article concernant les activités et services de l'association a été publié dans le journal paroissial « l'Essentiel ».

Le 7 septembre 2022, nous avons fait une demande au Conseil communal de Le Mouret une reconnaissance d'utilité publique au niveau communal. Le Conseil communal a donné une réponse négative à notre requête.

Le 28 juillet, en guise de remerciement pour le remarquable travail de tous nos bénévoles, une sortie estivale a été organisée. Celle-ci a débuté avec la visite de la boulangerie « La Pomme d'Appli » qui se situe au MIC (*Marly Innovation Center*) à Marly. Elle s'est poursuivie par une visite commentée de l'Institut des Peupliers à Oberried (*centre de formation spécialisé*), suivi d'un délicieux repas servi au restaurant dudit Institut.

Notre traditionnel repas de fin d'année a eu lieu au restaurant de la Croix-Blanche au Mouret.

Quelques statistiques :

L'association se compose de :

5 membres du comité

17 membres actifs

1 Webmaster

1 informaticienne

2 vérificatrices des comptes.

Un grand merci est formulé à toute l'équipe de bénévoles.

Deux nouveaux bénévoles ont été accueillis au mois de mai et de décembre. Il s'agit de Mme Josiane Kunzli et M. Christian Aeby. Ils sont remerciés pour leur engagement et souhaitons qu'ils éprouvent beaucoup de plaisir à œuvrer au sein de notre équipe.

Cessation d'activité en tant que Web-master de M. Benoit Veste. Celui-ci est vivement remercié pour son excellent travail effectué gracieusement depuis 2009. Il a été le créateur du site internet permettant ainsi une meilleure visibilité de l'association. M. Veste reste toutefois actif dans l'association en tant que bénévole pour la livraison des repas, il lui est adressé les plus vifs remerciements.

Chaque membre apporte sa pierre à l'édifice, à ce jour l'association peut compter sur le soutien de 90 membres cotisants, donateurs et autres.

La Loterie romande

La commune du Mouret

La commune de Ferpicloz

les donateurs réguliers et ponctuels.

Au nom de tous les membres de l'association, un vif remerciement leur est adressé pour leur geste de solidarité qui contribue au succès de cette association de bienfaisances.

Le rapport se poursuivi par l'analyse plus détaillée des prestations réalisées dans les différents services.

Comme chaque année, les rencontres conviviales se déroulent à l'institut les Peupliers. Un service de transports y est organisé pour les personnes non motorisées. Depuis avril, cette activité a lieu deux fois par mois.

Les cours informatiques sont composés de 4 modules, et se déroulent sur une durée de 2 heures par module. Pour répondre à la demande, des cours privés se donnent également à domicile et sont adaptés aux souhaits de la personne. Il est pour l'heure difficile de faire un comparatif entre les deux années, le résultat de 2021 se fonde sur 1 seul trimestre.

Le service des repas à domicile a pour but de préserver la santé des personnes âgées leur permettant de se nourrir sainement tout en favorisant le maintien à domicile. Ils sont préparés à l'institut les Peupliers détenteur du Label « fait-maison » qui garantit la qualité et la fraîcheur des menus.

De 2011 à 2013, les repas étaient livrés 2 jours par semaine. Dès 2014, 3 jours par semaine et depuis 2015, 5 jours par semaine du lundi au vendredi. De 2009 à 2022, **17'705** repas ont été livrés.

Pour les autres prestations dites de base (transports, visites à domicile etc...) la pandémie se fait encore ressentir.

Pour 2022, les prestations de base sont au nombre de 115. À cela s'ajoute 250 prestations pour la livraison des repas et 37 prestations pour les cours informatiques, soit un total de 402 prestations pour 2022.

Les destinations demandées en 2022 privilégient toujours la proximité géographique.

Au niveau administratif, le volume de travail à effectuer pour la gestion de l'association reste plus ou moins le même d'année en année. Mme la Présidente remercie chaleureusement ses collègues du Comité pour leur excellent travail.

Les objectifs 2023, sont :

- Poursuivre la promotion de l'association par des annonces dans le journal « Le Messenger ».
- Créer un nouveau site internet interactif.
- Organiser une promenade une fois par mois.
- Organiser une activité « tour à vélo électrique » une fois par mois, ou une autre activité.
Renforcer notre présence auprès des personnes seules par des visites ou des appels téléphoniques.
- Augmenter l'apport financier par une recherche de membres de soutien ou membres cotisant.

Mme la Présidente propose de passer à l'approbation du rapport d'activités 2022.

Celui-ci est approuvé par applaudissements.

4. Approbation des comptes 2022

Mme Sandra Marthe, présente les comptes de l'association au 31.12.2022

Comptes de fonctionnement

Montant des recettes :	CHF 17'300.00
Montant des dépenses :	CHF 18'760.25
Déficit :	CHF 1'460.25

Bilan au 31.12.2022

Actifs, fortune totale	CHF 29'548.83
-------------------------------	----------------------

Comptes des repas à domicile

Montant des recettes :	CHF 27'236.00
Montant des dépenses :	CHF 23'688.55
Bénéfice :	CHF 3'567.45

Bilan au 31.12.2022

Actif, fortune totale	CHF 18'620.05
------------------------------	----------------------

Le rapport des vérificatrices des comptes établi par Mesdames Christelle Yerly et Eliane Wicht, confirme la bonne tenue des comptes et demande décharge pour Mme Sandra Marthe.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité, par applaudissements.

5. Approbation du Budget 2023

Mme Sandra Marthe, poursuit par la présentation du budget.

Budget de fonctionnement

Montant des recettes :	CHF 14'560.00
Montant des dépenses :	CHF 17'060.00
Déficit prévisionnel :	CHF 2'500.00

Le budget est approuvé par applaudissements.

6. Élection des membres du comité

Selon l'article no 9 des statuts de l'association, les membres du comité sont élus par l'assemblée pour 2 ans.

Les 5 membres sortants du Comité se portent à nouveau candidates. Elles sont réélues par applaudissements.

7. Élections des vérificatrices des comptes

Identique que pour les membres du comité, les vérificatrices des comptes sont élues pour 2 ans. Mme Eliane Wicht et Mme Christelle Yerly se portent à nouveaux candidates. Elles sont réélues par applaudissements.

8. Modification des statuts

L'assemblée générale a pour rôle de statuer sur des questions importantes de l'association selon l'article 8 des statuts.

Nous vous proposons deux modifications de toilettage pour ainsi dire :

1. la modification du logo de l'association, qui a changé en cours d'activité
2. la modification de la représentativité qui a également changé en cours d'activités.
Remplacement de Mme Chantal Zillweger anciennement vice-présidente et qui ne fait plus partie de l'association par Mme Sandra Marthe actuelle vice-présidente de l'association.

Les deux modifications sont approuvées par applaudissements.

Modification du règlement interne entre l'association et les bénévoles

En début d'année nous avons fait vérifier par l'association « Bénévolat Fribourg » qui est un centre de compétences pour le monde associatif, la pertinence de nos deux assurances (ass. véhicules et ass. pour l'association).

Il s'est avéré que l'assurance « véhicules » n'avait pas sa raison d'être. Le Mémento du centre de bénévolat Suisse, qui est l'organisation faîtière des services de bénévoles en Suisse précise : Si l'engagement bénévole est effectué avec un véhicule

privé, en cas d'accident, la couverture d'assurance est fournie par la RC du détenteur du véhicule. L'indemnité kilométrique versée usuellement couvre les primes de l'assurance, la franchise ainsi qu'un éventuel malus en cas d'accident.

La décision a donc été prise de modifier le règlement en ce sens :

Article 5 suppression de **(l'alinéa b)** « une assurance casco a été conclue »

Article 6 rajout de **(l'alinéa c) en cas d'accident, la couverture d'assurance est fournie par la RC du détenteur du véhicule.**

Par la même occasion, un petit toilettage dudit règlement a été réalisé.

Remarque de M. Marcel Biolley. Il relève qu'il y avait un risque de dédoublement de couverture et qu'en cas d'accident, cela aurait pu amener les assurances à se renvoyer la balle.

Comme relevé précédemment, le nouveau site internet est en ligne, avec comme nouveauté une liste d'entreprises partenaires avec notre association.

Mme Guadalupe est remerciée pour la création du nouveau site internet. Elle nous présente brièvement le site qui peut être modifié à tout moment.

Mme Sandra Marthe nous présente les différents partenariats. Elle précise que nous avons des demandes de services dont nous ne pouvons y donner suite, raison pour laquelle nous avons fait ces partenariats qui sont complémentaire à notre association. Toutes ces entreprises ont été intégrées à l'association comme membres réguliers et il est évident que celles-ci facturent directement leurs prestations auprès des bénéficiaires. Nous vous invitons de visiter ce nouveau site internet.

Départ à la retraite

Des chaleureux remerciements sont transmis à notre bénévole M. Marcel Biolley. Mme la Présidente met en exergue les bons rapports conviviaux et la bienveillance dont il a fait preuve durant toutes ces années. Son engagement, son dévouement généreusement offerts à toutes ces personnes à qui il a livré les repas ont été une richesse sans pareil.

M. Marcel Biolley (*ancien boulanger du Mouret*) explique qu'ayant atteint l'âge de 80 ans, il n'avait plus la même motivation que l'hiver dernier. Cela fait 20 ans qu'il livre les repas depuis son lieu de retraite de Treyvaux. Il avait été contacté en 2003 par Mmes Irmgard Dey et Eliane Wicht puis a poursuivi toujours avec le même plaisir avec le Mouret Solidaire et cela lui a permis de rencontrer beaucoup d'anciens clients de la boulangerie. Il avait déjà eu l'occasion de visiter la cuisine des Peupliers, il y a 70 ans, lorsqu'il y livrait le pain avec son papa. Une pensée émue pour toutes les personnes qu'il a visitées et qui sont parties pour un monde meilleur. Vive le Mouret solidaire.

9. Divers

Tout d'abord les membres du Comité souhaitent la bienvenue aux récents bénévoles présents à cette assemblée. Il s'agit de Mme et M. Marie-Rose et Armand Dousse et Mme Corinne Wicht. Un grand merci leur est adressé pour leur engagement. C'est grâce à des personnes engagées et motivées que nous pouvons faire vivre l'association.

Mme Jeanne-Marie Marty remercie vivement Mme Gisèle Marthe pour son travail à préparer cette assemblée.

Une remarque de Mme Denise Suchet au sujet des livraisons, lorsqu'il y a plus de 12 repas à livrer, est-il possible de demander à un autre bénévole d'aider dans la livraison.

Mme Sandra Marthe relève qu'en principe, il n'y a pas plus de 12 repas à livrer, lorsqu'il y en avait eu 14, c'était exceptionnel et uniquement pour un dépannage.

Mme Eliane Wicht, fait remarquer que Mme Gilberte Brodard était elle aussi au tout début de l'activité des livraisons des repas à domicile il y a 20 ans, et de ce fait, elle est donc la plus fidèle et la plus ancienne dans cette activité.

Mme la Présidente, précise qu'elle l'ignorait, car lors de la reprise des repas à domicile en 2011, les bénévoles étaient M. Biolley Marcel, M. André Kilchoer, M. Joseph Lauper, M. Martin Menoud et M. Jean-Pierre Perritaz.

Mme Gilberte Brodard précise qu'elle avait interrompu la livraison pour une petite période avant la reprise du service par notre association. Il était difficile pour elle de gérer cette activité avec les enfants. Elle précise encore que tout au début, cette activité n'était gérée que par des dames.

L'assemblée se termine comme à l'accoutumée par le verre de l'amitié agrémenté de friandises préparées « maison » par les membres du comité.

Le Mouret le, 3 juin 2024

La Présidente



Gisèle Marthe

Membre et prise du pv



Jacqueline Richard